



**Syndicat
CGT
Renault Cléon**

Site CGT Cléon :
cgtrenaultcleon.fr

- Elections à Cléon le 8 novembre.
- Précarité pour tous.
- PEI en sauvegarde.

Mardi 4 septembre 2018

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Une année importante pour le site, puisque les élections professionnelles auront lieu le 8 novembre à Cléon. L'enjeu de ces élections est particulièrement important pour la suite, nous y reviendrons...



Vidéos CGT sur
notre site
Facebook.

Les salariés devront choisir entre 6 organisations syndicales (voire 7...) pour les représenter.

- **Quelles différences entre ces organisations syndicales?**

Pourquoi voter CGT?...

Nous communiquerons dans les deux prochains mois pour que chacun puisse faire son choix en connaissance de cause.

En sachant bien que ce choix aura des conséquences sur :

- **La validation ou non des prochains accords de compétitivité**
- **le travail obligatoire le samedi «et le dimanche».**
- **les heures supplémentaires imposées et gratuites.**
- **La suppression des primes...**

Sans parler des vraies conséquences de la fin du diesel pour Cléon et l'ensemble des salariés de l'automobile, qui seront officialisées «après les élections»...

Pour négocier, mais aussi pour engager la lutte si nécessaire, il faudra un syndicat CGT fort !!!

***Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner,
mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu.***

**Ils ont osé signer !!!
Nouveau coup de poignard
dans le dos des salariés.**

Négociations en cours dans la métallurgie :

Au lieu de se battre pour faire reculer la précarité, les 3 organisations syndicales CFE/CGC, FO et CFDT ont signé un accord avec le patronat de la métallurgie pour :

- Mettre en œuvre le contrat de chantier.**
- Dépasser le cadre légal établi pour les Contrats à Durée**

Déterminée (CDD) et l'intérim.

Ce sera donc possible chez Renault !!!

CONTRAT DE CHANTIER OU D'OPERATION

- Ce contrat devra avoir une durée minimale de 6 mois. Il est conclu pour la durée d'un chantier ou d'une opération.
- Le licenciement intervient à la réalisation du chantier et ouvre droit à une indemnité en fonction de la durée du contrat
- **Le licenciement anticipé est également possible en cas de non réalisation ou de cessation anticipée du chantier...**
- Le contrat est ouvert à toutes les entreprises, quelles que soient leurs activités.
- Il est applicable à toutes les catégories de salariés.
- Un quota de contrats de chantier pouvant aller jusqu'à 10% de l'effectif dans les entreprises de 50 à 999 salariés et 5% de l'effectif à partir de 1.000 salariés.

Bref, ce contrat permet à l'employeur de disposer, quand il veut, de la main d'œuvre nécessaire à sa production, sans aucun engagement sur la durée (il est possible de licencier le salarié à n'importe quel moment, il suffit d'annuler un chantier, de dire qu'il est terminé...) Un scandale...

L'ACCORD RELATIF AU CDD ET A L'INTERIM

L'objet principal de cet accord est de permettre la succession rapide de contrats précaires à l'issue de leur durée maximale de 18 mois. En effet, aujourd'hui légalement le délai de carence est de 6 mois (pour 18 mois de contrat).

Avec l'accord il sera de 21 jours calendaires maximum.

Ça pourrait sembler intéressant pour les intérimaires, mais en réalité, c'est à nouveau un moyen pour le patronat de recourir encore davantage aux contrats précaires, ce n'est pas ça le rôle «d'organisations syndicales» !!!

Tout au long des six réunions, la CGT a sans cesse affirmé qu'elle ne cèderait pas à la revendication patronale de pouvoir disposer d'un contrat précaire supplémentaire avec le contrat de chantier.

De plus, la CGT a aussi réaffirmé sa volonté constante de réduire la place de l'emploi précaire (CDD et surtout intérim), aujourd'hui trop abusivement utilisé dans les entreprises de la branche, la vraie solution : exiger des embauches !!!

Mais les autres syndicats ont signé !!!

Il y a de quoi s'inquiéter quand on liste ce que le patronat de la métallurgie veut remettre en cause :

- **Fin de la reconnaissance des diplômes.** Salariés payés au poste, avec possibilité de baisse du salaire en cas de changement de poste. Les RH coteront les postes suivant 6 critères découpés en 60 cases !!! Les salaires pourront être revus à la baisse !!!

- Le patronat veut généraliser les **contrats de chantier** pour toutes les entreprises de la métallurgie.(ça c'est signé !!!)

- Possibilité de modifier les **dates de départ en congé annuel 7 jours avant le départ**, sans compensation !!!

- **Suppression du statut cadre.**

- **Remise en cause du contrat de travail, des primes d'ancienneté, prime de nuit, primes de départ en retraite...**

- les contrats d'intérim pourrait aller jusqu'à deux ans et demi (avec 5 renouvellements au lieu de 2) suivi d'un nouveau contrat après seulement 21 jours de carence ! C'est la précarité longue durée ! (**ça c'est signé !!!**)

- Augmentation du contingent d'HS maximum par an, qui passerait de 220H aujourd'hui à 510H, dont **350 heures obligatoires et paiement des HS à 10%**.

- Imposition des **48H par semaine**.

- **Travail du dimanche imposé**, plus besoin d'accord d'entreprise, le patron décidera, en cas de refus, ce sera le licenciement...

La CFDT, CFE/CGC et FO vont-ils valider tout ça également? !!!

Société de nettoyage PEI en procédure de sauvegarde.

Qu'est-ce qu'une procédure de sauvegarde?

La procédure de sauvegarde intervient avant la constatation de la cessation des paiements en cas de difficultés financières.

Suite aux périodes d'observation, (la première se termine en octobre), **le tribunal peut convertir la procédure de sauvegarde en redressement ou en liquidation judiciaire.**

Une situation à prendre au sérieux.

Les élus CGT ont interpellé la direction de Cléon sur la situation, les salariés sont inquiets, ils n'ont aucune information de leur direction, mais ce n'est pas étonnant quand on connaît la direction de PEI...

Comme si cela ne suffisait pas, les pressions, menaces, propos injurieux...continuent, avec des salariés(ées) en pleurs dans les couloirs...

Les élus CGT ont à nouveau alerté la direction de Cléon sur la situation critique.

La direction de Cléon doit tout mettre en œuvre pour préserver les emplois des salariés de PEI, la CGT sera vigilante sur la suite de ce dossier.